

# Pour préparer vos projets et votre retraite





■ Une épargne complétée par votre affaire	4
■ Des avantages fiscaux et sociaux immédiats	5
■ Un dispositif intéressant pour tous	6
■ Des avantages fiscaux à la sortie de l'épargne	7
■ Des placements pour tous	8
■ Des solutions pour vous simplifier l'épargne	9
■ Des services pour vous simplifier la mise en place	10
■ Des services pour vous simplifier l'épargne et son suivi	11

Vous êtes artisan, commerçant, entrepreneur, agriculteur ou vous exercez une profession libérale et vous employez au moins un salarié<sup>(1)</sup>...

Vous pouvez, dès lors, mettre en place un dispositif d'épargne Arcancia Pro.

### POUR ÉPARGNER À MOYEN TERME

En tant que professionnel, le Plan d'Épargne Inter-entreprises Arcancia Pro (PEI) vous aide à constituer une épargne personnelle à 5 ans et permet à vos salariés de faire de même.

### POUR PRÉPARER LA RETRAITE

Le Plan d'Épargne Retraite COLlectif Arcancia Pro (PERCO)<sup>(2)</sup> permet de constituer un capital ou une rente pour votre retraite et celle de vos salariés.

### EN BÉNÉFICIAIRE D'AVANTAGES FISCAUX ET SOCIAUX

Dès la mise en place de l'épargne salariale Arcancia Pro, votre affaire peut compléter vos versements et ceux de vos salariés par un abondement partiellement exonéré de charges sociales<sup>(3)</sup>. Cet abondement est déductible du bénéfice imposable pour votre affaire et exonéré d'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires. Lorsque vous récupérez votre épargne, vous bénéficiez en outre d'une exonération fiscale sur les éventuelles plus-values réalisées et d'une imposition partielle en cas de sortie en rente concernant le PERCO<sup>(4)</sup>.

(1) En sus du dirigeant et au plus 250 salariés.

(2) Un PERCO ne peut être mis en place que s'il existe par ailleurs pour les bénéficiaires la possibilité d'opter pour une épargne plus courte dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, de groupe ou interentreprises (comme le PEI Arcancia).

(3) Dans la limite de 3 089 € dans le PEI et de 6 178 € dans le PERCO, par an et par bénéficiaire. Hors forfait social de 20% pour l'employeur. Hors CSG/CRDS de 8% pour les bénéficiaires. Limites et taux en vigueur au 01/01/2016.

(4) Le gain éventuel réalisé est soumis aux prélèvements sociaux de 15,5% en vigueur au 01/01/2016 quel que soit le mode de sortie. La rente est également partiellement soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux de 15,5% (en vigueur au 01/01/2016). La fraction imposable de la rente dépend de l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance. Elle est de 40% pour une entrée en jouissance entre 60 et 69 ans inclus et de 30% au-delà.



# Une épargne complétée par votre affaire

L'épargne salariale Arcancia Pro est ouverte à tous les professionnels employant un salarié, en sus du dirigeant.

Elle bénéficie au dirigeant, à son conjoint collaborateur ou associé<sup>(1)</sup> et à ses salariés justifiant d'une ancienneté d'au moins 3 mois.

Les bénéficiaires qui souhaitent réaliser des versements pour se constituer une épargne placée pendant 5 ans (PEI) ou jusqu'à la retraite (PERCO), peuvent voir leur épargne complétée par un versement défini par l'employeur (abondement).

En tant qu'employeur, vous choisissez le taux d'abondement à appliquer (maximum 300 %) sur les versements volontaires des épargnants.

**Exemple pour un professionnel abondant les versements à hauteur de 300 %, dans la limite des plafonds en vigueur au 01/01/2016.**

	PEI	◀ et ▶	PERCO	AVANTAGES FISCAUX ET SOCIAUX
<b>Versements volontaires de l'épargnant pour optimiser ses avantages 2016</b>	<b>85 €/mois ou plus</b>		<b>170 €/mois ou plus</b>	
<b>+</b>				
<b>Éventuels versements complémentaires par votre affaire sous forme d'abondement<sup>(2)</sup>.</b>	<b>255 €/mois au plus</b>		<b>510 €/mois au plus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Déduction du bénéfice imposable</li> <li>✓ Exonération de charges sociales<sup>(2)</sup></li> <li>✓ Exonération d'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires</li> </ul>
<b>=</b>	<b>765 €/mois au plus par bénéficiaire en vigueur au 01/01/2016</b>			
<b>Épargne placée</b>	En gestion libre		En gestion libre ou en gestion pilotée	
<b>▼</b>				
<b>Sortie à échéance</b>	Au bout de 5 ans, en capital		À la retraite, en capital ou en rente	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exonération d'impôt sur le revenu concernant les éventuelles plus-values<sup>(3)</sup>.</li> </ul>
<b>Sortie anticipée</b>	10 cas de déblocage anticipé		5 cas de déblocage anticipé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Imposition partielle en cas de sortie en rente<sup>(3)</sup></li> </ul>
	<b>dont l'acquisition de la résidence principale</b>			

(1) Pour que le dirigeant et son conjoint bénéficient de l'épargne salariale Arcancia Pro, le professionnel doit employer au moins un salarié, en sus de lui-même, pendant 12 mois consécutifs ou non au cours des trois derniers exercices et au plus 250 salariés.

(2) Dans la limite de 3 089 € dans le PEI et de 6 178 € dans le PERCO, par an et par bénéficiaire. Hors forfait social de 20% pour l'employeur. Hors CSG/CRDS de 8% pour les bénéficiaires. Limites et taux en vigueur au 01/01/2016.

(3) Le gain éventuel réalisé est soumis aux prélèvements sociaux de 15,5% quel que soit le mode de sortie. La rente est également partiellement soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux de 15,5%. La fraction imposable de la rente dépend de l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance. Elle est de 40% pour une entrée en jouissance entre 60 et 69 ans inclus et de 30% au-delà. Fiscalité en vigueur au 01/01/2016.

# Des avantages fiscaux et sociaux immédiats



## Cécilia, médecin (Antony)

Je suis imposée à hauteur de 30 % sur mes revenus, et mes charges sociales s'élèvent à 41 %.

Grâce aux PEI et PERCO Arcancia Pro, **je perçois 9 267 €** d'abondement par an, **en économisant 8 600 €** de charges et d'impôts<sup>(1)</sup>.

En outre, j'aide ma secrétaire médicale. Elle verse chaque année 200 €, que je complète avec 600 € d'abondement.

On en profite toutes les deux.



## Patrick, électricien (Rouen)

J'ai, comme beaucoup de collègues, un fort taux de rotation des salariés.

Depuis la mise en place de l'épargne salariale Arcancia PRO, j'ai un réel avantage à l'embauche et un moyen vraiment économique pour **fidéliser mon équipe**, avec un abondement fiscalement et socialement avantageux.

En plus, **j'en profite ainsi que mon épouse** qui travaille avec moi et bénéficie du statut de conjoint collaborateur.

## Et vous, combien pourriez-vous économiser de charges sociales et d'impôts chaque année ?

Exemples donnés à titre indicatif, calculés sur la base d'une personne célibataire dans le cas du versement d'un abondement maximum de 9 267 €.

Profession et taux de charges sociales (hors CSG-CRDS)	Montant de l'économie de charges sociales et d'impôts			
	14,0 %	30,0 %	41,0 %	45,0 %
Agent immobilier à 24 %	2 600 €	6 100 €	9 700 €	11 300 €
Artisan et commerçant à 33 %	3 700 €	7 400 €	11 300 €	13 100 €
Avocat à 21 %	2 300 €	5 700 €	9 100 €	10 800 €
Expert-comptable à 31 %	3 400 €	7 100 €	10 900 €	12 700 €
Gérant non salarié à 33 %	3 700 €	7 400 €	11 300 €	13 100 €
Médecin ou Chirurgien à 41 %	4 600 €	8 600 €	12 700 €	14 600 €
Dentiste à 23 %	2 500 €	5 900 €	9 500 €	11 100 €
Pharmacien à 31 %	3 400 €	7 100 €	10 900 €	12 700 €
Profession libérale autre à 27 %	3 000 €	6 500 €	10 200 €	11 900 €
Salarié (48 % cotis. employeur 15 % salariales)	7 600 €	11 500 €	15 300 €	17 000 €



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre Conseiller Société Générale, il réalisera avec vous une simulation personnalisée.

(1) Ces calculs sont une estimation avec la fiscalité en vigueur au 01/01/2016. Ils sont réalisés pour une personne célibataire. L'abondement ne supporte que 8 % de CSG/CRDS, 20 % de forfait social. Cela représente 2 594 € de charges pour un non salarié se donnant 9 267 € d'abondement. Par comparaison, un médecin imposé au taux marginal de 30 % touchant 9 267 € de revenus nets supporte 11 253 € de charges et d'impôt (1 520 € de CSG/CRDS, 4 208 € d'impôt sur le revenu et 5 525 € de charges sociales), soit 8 659 € de prélèvements en plus par an. L'abondement ne doit pas se substituer à un élément de salaire. Le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle. Le régime fiscal est susceptible d'être modifié ultérieurement.



# Un dispositif intéressant pour tous

## POUR VOTRE AFFAIRE, DES AVANTAGES SOCIAUX ET FISCAUX

Le complément d'épargne versé à travers l'abondement est partiellement exonéré de charges patronales (forfait social de 20 %<sup>(1)</sup> dus notamment) et déductible du bénéfice imposable jusqu'à concurrence de :

- 3 089 € par an et par bénéficiaire pour le PEI<sup>(1)</sup>;
- 6 178 € par an et par bénéficiaire pour le PERCO<sup>(1)</sup>.

## POUR VOUS-MÊME, VOTRE CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ ET VOS SALARIÉS

L'abondement est **exonéré de charges sociales** (hors CSG-CRDS de 8 %<sup>(1)</sup>) **et d'impôt sur le revenu**.

Grâce à ces avantages sociaux et fiscaux, le PEI et le PERCO Arcancia Pro constituent un complément d'épargne et un outil d'épargne retraite avantageux.

(1) Limites et taux en vigueur au 01/01/2016.



# Des avantages fiscaux à la sortie de l'épargne

## LA SORTIE À ÉCHÉANCE DE L'ÉPARGNE

Les éventuelles plus-values réalisées sont exonérées d'impôt sur le revenu<sup>(1)</sup>.

Les sommes épargnées sur le PEI peuvent être retirées au bout de 5 ans sous forme d'un capital défiscalisé, en une ou plusieurs fois.

À la sortie du PERCO, au moment de la retraite, vous pourrez opter pour :

- un capital défiscalisé ;
- ou une rente viagère dont seulement une partie sera fiscalisée<sup>(2)</sup>.

## LA SORTIE ANTICIPÉE DE L'ÉPARGNE

Vous pouvez récupérer tout ou partie de votre épargne investie dans le PEI et le PERCO, avant leur échéance, dans les circonstances ci-dessous.

Ces sorties anticipées se font en conservant le bénéfice de l'ensemble des avantages fiscaux et sociaux acquis.

LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ	PEI	PERCO
<b>Mariage</b> ou PACS de l'épargnant	X	
Arrivée au foyer d'un <b>troisième enfant</b> et des suivants	X	
<b>Divorce</b> , séparation ou dissolution d'un PACS (si garde d'au moins un enfant)	X	
<b>Invalidité</b> de l'épargnant, de ses enfants, son conjoint ou partenaire lié par un PACS	X	X
<b>Décès</b> de l'épargnant, son conjoint ou partenaire lié par un PACS	X	X
<b>Cessation du contrat de travail</b>	X	
<b>Expiration des droits à l'assurance chômage de l'épargnant</b>		X
<b>Création / reprise d'entreprise</b> par l'épargnant, ses enfants, son conjoint ou partenaire lié par un PACS	X	
<b>Résidence principale</b> - Acquisition ou remise en état suite à une catastrophe naturelle - Agrandissement	X X	X
Surendettement de l'épargnant	X	X



Vous souhaitez faire valoir un cas de déblocage anticipé ? Vous pouvez nous adresser votre demande de remboursement anticipé directement depuis votre espace sécurisé sur [esalia.com](https://esalia.com)

(1) Hors prélèvements sociaux de 15,5% en vigueur au 01/01/2016.

(2) La rente est également partiellement soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux de 15,5% (en vigueur au 01/01/2016). La fraction imposable de la rente dépend de l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance. Elle est de 40% pour une entrée en jouissance entre 60 et 69 ans inclus et de 30% au-delà.

# Des placements pour tous

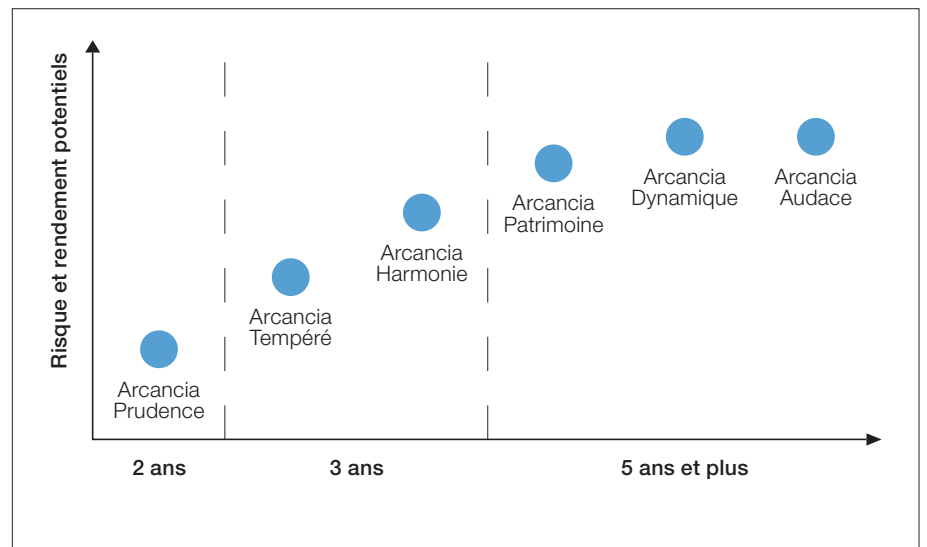
## LA PROTECTION

Une solution qui permet de bénéficier à la fois d'une gestion active et d'une protection.

90 % de la plus haute valeur de votre épargne investie, avec **Amundi Protect 90 ESR**<sup>(1)</sup>.

## LES AUTRES ESSENTIELS

Conçus pour satisfaire la plupart des profils d'épargnants sur des durées allant de 2 ans jusqu'à l'horizon de la retraite.



## LES SPÉCIALISÉS

Ils permettent de privilégier des thématiques spécifiques.

Le **socialement responsable** avec Arcancia Monétaire, Amundi Label Obligataire Solidaire ESR ou Arcancia Actions Ethique et Solidaire.

Les **marchés actions** France, Mid-Cap de la zone euro, immobilier monde, or et matières premières...

Ces placements sont soumis aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Les souscripteurs peuvent perdre une partie de leur capital initialement investi, voire la totalité dans le cadre de placements non protégés. Les droits d'entrée (3 %) sont à la charge des épargnants. Ils seront directement prélevés sur toutes les sommes investies dans les PEI et PERCO (versements volontaires, abondement...). Préalablement à toute souscription, il convient de prendre connaissance des documents réglementaires de chaque fonds et en particulier des documents information clé pour l'investisseur précisant notamment les frais courants. Ces documents sont disponibles sur les sites : societegeneralegestion.fr et esalia.com et sur simple demande auprès de Société Générale Gestion.



Vous pouvez à tout moment modifier la répartition de l'épargne entre les différents placements proposés. Ces changements sont illimités et gratuits.

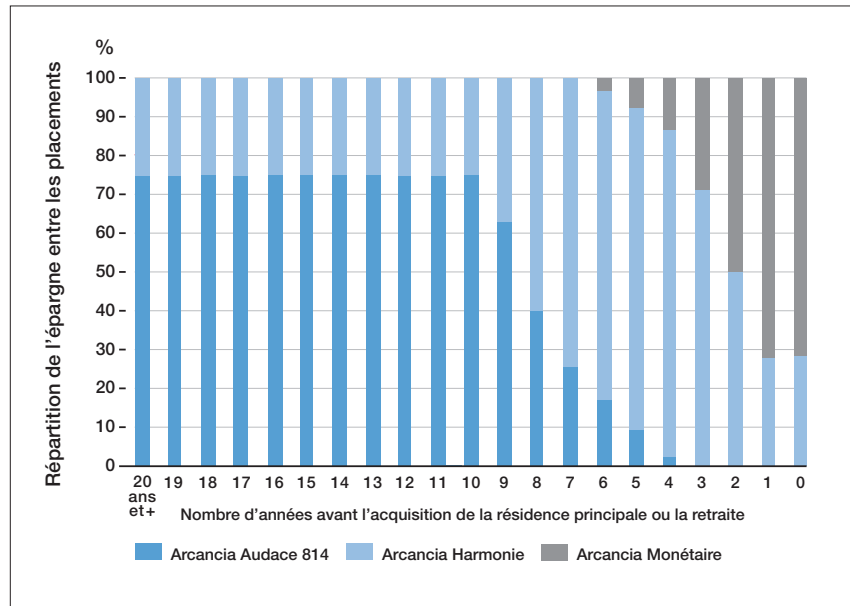
(1) Hors droits d'entrée. Amundi Protect 90 ESR a pour objectif de gestion de préserver 90 % de la plus élevée des valeurs liquidatives établies pendant la période du 14/11/2008 au 18/11/2021 inclus.



# Des solutions pour vous simplifier l'épargne

## UNE GESTION PILOTÉE SUR MESURE

Vous confiez à Société Générale la répartition de votre épargne dans le cadre du PERCO. Elle sera automatiquement répartie chaque année selon le nombre d'années restant jusqu'à la réalisation de votre projet ou départ à la retraite. Cela permet de profiter initialement du potentiel de performance des marchés actions, puis d'augmenter les investissements dans les placements présentant moins de risques à l'approche de la retraite ou du projet.



## DES SIMULATEURS POUR CHOISIR DE FAÇON AVISÉE

Le site Internet esalia.com vous permet de définir votre profil d'investisseur et d'optimiser la répartition de votre épargne selon votre profil de risque et vos projets.

Vous souhaitez optimiser vos placements financiers. Déterminez votre allocation d'actifs !

Votre profil de risque (intégré de risque excessif) : Prudent, Équilibré, Dynamique. Pour connaître votre profil de risque : [Ouvrir SL](#)

Votre horizon de placement : Votre durée de placement est de 12 ans. Vous n'avez pas d'horizon précis (les calculs seront effectués pour une durée de 5 ans)

Votre projet d'investissement : Capital initial, Versements mensuels

Calculer

Vous pouvez investir dans des placements socialement responsables labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) et Finansoll.



# Des services pour vous simplifier la mise en place

## UNE MISE EN PLACE RAPIDE

- > Vous choisissez une formule, PEI et/ou PERCO et définissez votre politique d'abondement.
- > Vous décidez, vous-même, du montant d'abondement que vous souhaitez verser.
- > Vous complétez votre dossier d'adhésion des éléments nécessaires à sa mise en place.
- > Vous présentez aux salariés l'intérêt du PEI et/ou du PERCO Arcancia et faites approuver l'adhésion par les 2/3 des salariés.



Les plans Arcancia ont déjà été déposés à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), ce qui vous exempte des formalités administratives de dépôt.

## UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET

Dès la mise en place de l'épargne Arcancia PRO :

- > vous recevez vos codes d'accès pour bénéficier d'un accès personnalisé et sécurisé au site esalia.com. Vous pouvez alors mettre à jour la liste des bénéficiaires et suivre les montants d'abondements versés ;
- > vous bénéficiez d'un accueil téléphonique au **0 892 681 627** Service 0,34 €/min + prix appel, dédié aux employeurs adhérant au PEI et/ou PERCO Arcancia Pro<sup>(1)</sup>.



Afin de vous faire gagner du temps au jour le jour, Société Générale prend notamment en charge :

- la gestion des versements des bénéficiaires, avec l'envoi à chacun d'un Guide d'accueil et de Bulletins de versements ;
- la gestion de l'abondement, avec le calcul des sommes à verser à chacun et la mise à disposition d'un suivi permettant à votre comptable de gérer les écritures et les règlements de charges.

## UN BUDGET MAÎTRISÉ RÉVISABLE CHAQUE ANNÉE

Vous pouvez modifier chaque année l'abondement<sup>(2)</sup>, ce qui vous permet de conserver la maîtrise de votre budget tout en profitant d'avantages fiscaux importants.

(1) Accessible du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, 0,34 € la minute au au 01/01/2016.

(2) Dans les limites légales et conformément aux délais et formalités indiqués dans les règlements du PEI et PERCO Arcancia Pro.

# Des services pour vous simplifier l'épargne et son suivi

## PLACER EN TOUTE LIBERTÉ

Les épargnants peuvent décider :

- > d'alimenter le ou les plans proposé(s) ;
- > du montant de leurs versements et de leur fréquence s'ils souhaitent faire des versements périodiques ;
- > du mode de gestion de leur épargne et d'en changer à tout moment, sans frais.



Alimenter son compte d'épargne salariale par prélèvement ou par carte bancaire, sans avoir à envoyer de courrier, c'est possible grâce au site esalia.com

## GÉRER COMME L'ON VEUT

Pour permettre à chacun de gérer son épargne salariale, Société Générale :

- > attribue à chaque bénéficiaire un accès personnel au site Internet, permettant d'effectuer ses opérations en toute sécurité ;
- > met à la disposition des épargnants ses conseillers spécialisés, pour répondre par téléphone à leurs questions sur l'épargne salariale ;
- > met à disposition des épargnants leurs relevés de compte et une application pour pour mobile détaillant l'ensemble des opérations effectuées.



Courrier, téléphone, smartphone, Internet... vous suivez votre épargne comme bon vous semble. Nos services sont accessibles avec les mêmes identifiants, régénérables par courrier, sms ou e-mail en cas de perte.

(1) Communication non surtaxée, facturée selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel.

# À VOS CÔTÉS

pour prendre rendez-vous



**CONTACTEZ**

votre **Conseiller** en agence



**CONNECTEZ-VOUS**

**professionnels.societegenerale.fr**



**APPELEZ**

**3955**

Service gratuit  
+ prix appel

et dites

« **RENDEZ-VOUS** »



ÉPARGNE SALARIALE  
ARCANCIA PRO  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les certifications ISO 9001 et ISAE 3402 sont les preuves concrètes de l'engagement au quotidien de nos équipes pour des prestations de qualité.

L'épargne salariale Arcancia permet d'investir dans des placements labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) et Finansol.

3955 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi. Depuis l'étranger +33 (8) 10 01 3955. Tarif au 01/05/2016.

Ce document fourni à titre d'information, ne constitue pas une recommandation, une sollicitation, une offre, un conseil ou une invitation à acheter ou vendre des parts de FCPE et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Il est fourni à partir de sources que Société Générale, Société Générale Gestion et Amundi considèrent comme étant fiables. Toutes les informations qu'il contient peuvent être modifiées sans préavis. Société Générale, Société Générale Gestion et Amundi n'acceptent aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document et ne peuvent en aucun cas être tenues responsables pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 01/01/2016.

Société Générale - DCM/CCM - Tour Granite - 75886 PARIS Cedex 18. - SA au capital de 1 009 380 011,25 EUR - 552 120 222 RCS Paris. Siège Social : 29, bd Haussmann - 75009 Paris. Société Générale Gestion - S.A. au capital de 567 034 094 EUR - Siège social 90, bd Pasteur - 75015 Paris - 491 910 691 RCS Paris - Société de gestion agréée par AMF sous le numéro GP 09000020. Amundi - SA au capital de 596 262 615 EUR - Siège social 90, bd Pasteur - 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris - Société de gestion agréée par AMF sous le numéro GP 04000036.



Banque & Assurances

Internet : societegenerale.fr - Société Générale - BDDF/DCM/MCO - Tour Granite 75886 Paris cedex 18. SA au capital de 1 009 380 011,25 EUR. 552 120 222 RCS Paris. Siège Social : 29, bd Haussmann 75009 Paris. PLANET 7 - Mai 2016 - Réf. : (C) 142 084 - Crédits photos : Getty Images, Photononstop - Document non contractuel.



Société Générale adhère à Ecofolio et participe au financement du recyclage des papiers. Ce document a été conçu par Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.